

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2012163BS0202**

Réunion du Bureau Syndical du 11 juin 2012

Date de convocation : 1^{er} juin 2012

Date d'affichage : 12 juin 2012

OBJET : Eclairage public - programme spécial pour le financement de mises en lumière de sites classés ou inscrits : validation du programme 2012.

L'an deux mille douze, le onze du mois de juin à 10 heures, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du SDEG 16, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Le Président

Expose :

- Que le SDEG 16 a inscrit au budget 2012 un financement de 300 000 € hors taxes en vue de financer intégralement la mise en lumière de sites communaux ou intercommunaux classés ou inscrits.
- Qu'en application de l'article 19.3 des statuts, le 6 juin 2012, la Commission « travaux » s'est réunie sous la Présidence de Monsieur Roland TELMAR, 1^{er} Vice-Président délégué du SDEG 16, afin d'établir les critères d'attribution de ce programme spécial et de sélectionner les projets.
- Que 62 demandes ont été examinées par la Commission « travaux » qui a décidé de sélectionner et hiérarchiser les projets suivants à due concurrence du montant budgété :
 - 1 - Bouteville : église Saint Paul ;
 - 2 - Saint Michel : église Saint Michel ;
 - 3 - Barbezieux-Saint Hilaire : Château (*1^{ère} partie*) ;
 - 4 - Poullignac : église Saint Martin ;
 - 5 - Plassac-Rouffiac : église Saint Cybard.
- Considérant, d'une part, que les travaux de restauration du Château de Barbezieux-Saint Hilaire entrepris par la Communauté de Communes des 4B vont d'étaler sur plusieurs années et que la mise en lumière du site est estimée à plus de 230 000 euros hors taxes et que, d'autre part, la première partie des travaux concerne l'extérieur du chemin de ronde, la Commission « travaux » propose au Bureau Syndical de limiter son enveloppe à 80 000 euros et d'inviter la Communauté de Communes à présenter un nouveau dossier au fur et à mesure de l'avancement du projet de restauration.
- Qu'en application de l'article 17.11 des statuts, il appartient au Bureau Syndical d'en débattre, d'en délibérer, de valider ce programme et de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité (16 voix pour) :

- Etablit la liste, classe les sites et les inscrit au programme spécial 2012 de valorisation par la lumière, comme suit :

- 1 - Bouteville : église Saint Paul ;
- 2 - Saint Michel : église Saint Michel ;
- 3 - Barbezieux-Saint Hilaire : Château (*1^{ère} partie*) ;
- 4 - Poullignac : église Saint Martin ;
- 5 - Plassac-Rouffiac : église Saint Cybard.

- Suit l'avis de la Commission « travaux » et décide que, concernant le Château de Barbezieux-Saint Hilaire, seule la première partie du projet est retenue pour un montant de 80 000 euros hors taxes et suggère à la Communauté de Communes des 4B de présenter de nouvelles demandes au fur et à mesure de l'avancement du projet.

- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.